



## Déclaration de conformité

Nous déclarons par la présente que la machine/le groupe de machines ci-après désigné est conforme, dans sa conception et sa construction ainsi que dans la version mise en circulation, aux exigences de sécurité et de santé en vigueur imposées par les directives européennes applicables.

Cette déclaration cesse d'être valide en cas de modification non autorisée de la machine/du groupe de machines, après sa remise au revendeur/à l'utilisateur.

<b>Nom de la machine ou du groupe de machines :</b>	AV23-2, AV26-2, AV32-2, AV33-2, AV40-2, AV23-2K, AV26-2K, AV32-2K, AV40-2K
<b>Type :</b>	Rouleau tandem & rouleau combi
<b>Directives CE applicables :</b>	CE - Directive Machines 98/37/CE avec les modifications 98/79/CE CE - Directive Compatibilité Electromagnétique 89/336/CE modifiée 2004/108/EC CE - Directive sur les émissions 97/68/CE CE - Directive sur le bruit 2000/14/CE avec les modifications 2005/88/CE
<b>Normes d'application harmonisées, notamment</b>	EN 500-1, EN 500-4, EN 982, EN1050, ISO 12100-1, ISO 12100-2, EN ISO 13850
<b>Centre de contrôle responsable des mesures de bruit :</b>	TÜV Autriche Num. de centre de vérification 0408 Numéro de centre de contrôle : 07-UW/WELS-EX-203/7 Date : 27.09.2007 Niveau de bruit mesuré : 102 dB(A) Niveau de bruit garanti : 106 dB(A)
<b>Lieu, date :</b>	Langenthal, novembre 2007
<b>Société :</b>	Ammann Schweiz AG
<b>Adresse :</b>	Eisenbahnstrasse 25 CH-4901 Langenthal
<b>Mandataires/ Contrôleurs techniques :</b>	 R. Riner  Ch. Amiker
<b>Nom du signataire :</b>	R. Riner
<b>Fonction du signataire :</b>	Directeur usine machines
	Ch. Amiker
	Directeur technique

